

# Quel scénario à l'Assemblée : sommes-nous à l'abri d'un scénario belge ?

Par Axel Perru

Publié le 24/06/2022 à 17:02



Deuxième épisode de notre série : « Quel scénario à l'Assemblée ? ». Et si le gouvernement d'Élisabeth Borne était éjecté par une motion de censure ? Pourrions-nous alors connaître ce qu'a vécu la Belgique entre 2010 et 2011 : 500 jours sans gouvernement ?

Un an et demi. Soit 514 jours sans gouvernement. Le record établi par la Belgique peut-il être battu par la France ? Peu probable à première vue. Car même si la Macronie ne dispose que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, **Élisabeth Borne** n'a pas l'obligation d'affronter un vote de confiance au gouvernement. S'il se révélait hostile, il entraînerait aussitôt sa chute. À moins qu'une motion de censure ne trouve suffisamment de partisans pour éjecter les ministres ?

À l'origine de la crise politique belge, une querelle entre Flamands et Wallons sur l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Cette région de la capitale belge, enclavée dans le territoire flamand, est revendiquée par les indépendantistes. Le parti flamand Open VLD, qui exigeait notamment une solution à ce problème, décide de quitter le gouvernement et contraint le Premier ministre Yves Leterme, chrétien-démocrate flamand, à présenter sa démission le 22 avril 2010.

## ACCORD INTROUVABLE

Des élections législatives fédérales se tiennent le 13 juin 2010 : les socialistes s'imposent en Wallonie tandis que le parti nationaliste flamand de droite N-VA remporte les élections en Flandre. Mais aucun des deux partis ne trouve d'accord, que ce soit sur la question de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la réforme des institutions (pour donner plus d'autonomie à la Flandre) ou encore le vote du budget. Ce dernier est un enjeu crucial qui explique, en toile de fond, les tensions entre les deux régions belges. La Flandre, par la voix du président du N-VA Bart De Wever, considère qu'elle donne trop d'argent à la région voisine. Dans une interview au magazine allemand *Der Spiegel*, le politique compare les transferts d'argent du Nord vers le sud à « *une perfusion de drogue à un junkie* ».

### À LIRE AUSSI : **Sans gouvernement, la Belgique va mieux**

Entre juin et septembre 2010, Bart De Wever (N-VA) et Elio Di Rupo (PS) sont chargés à tour de rôle de former un gouvernement, en vain. En tout, quatre missions de conciliations, organisées entre juin 2010 et juillet 2011, échouent à trouver une solution à cette impasse. La contestation monte dans le pays, mais souvent avec humour.

« Révolution des frites », strip-tease géant à Gand, **appel à ne plus se raser** ou encore grève du sexe tant qu'aucun accord n'est trouvé... Les Belges ont redoublé d'imagination pour se moquer d'une situation inédite, mais qui n'empêchait pas le pays de tourner.

### LA NÉCESSITÉ DE VOTER LE BUDGET

En l'absence de gouvernement officiel, c'est bien au gouvernement intérimaire de Yves Leterme de décider du budget, à la demande du roi le 10 janvier 2011. Ce même gouvernement vote également le 21 mars la participation à l'opération militaire en Libye, entreprise par la France et la Grande-Bretagne. Après 18 mois de discussions infructueuses, la situation économique dégradée du pays, marqué par la crise boursière, contraint les deux partis à trouver un accord en décembre 2011. Ils conçoivent alors le budget des années suivantes pour limiter la hausse des taux d'intérêt et rentrer dans les clous de l'Union européenne.

En France, une telle situation est difficilement transposable. La nécessité de faire accepter le budget prévisionnel, via la loi de finances, fixe une échéance à 2023. Si aucun accord n'est trouvé d'ici la fin de l'année, les impôts seront bloqués et les fonctionnaires ne pourront pas être payés, **comme le rappelle l'ancien magistrat à la Cour des comptes François Ecalle**. Mais contrairement au « *shutdown* » américain, qui bloque la plupart des administrations lorsque le budget n'est pas approuvé, « *ce risque en France est beaucoup moins bien prévu* », commente pour *Marianne* François Ecalle.

La dernière issue de secours pour le gouvernement, s'il n'obtient pas de compromis avec ses opposants, serait d'utiliser l'article 49-3 pour passer en force le budget. L'Assemblée peut toujours le contester via une motion de censure. Une hypothèse à ne pas écarter, selon l'ancien magistrat, tant la droite s'est opposée aux décisions budgétaires du gouvernement lors du précédent quinquennat, « *jugeant qu'il "a cramé la caisse"* ».



Par Axel Perru

---